

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurateur(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur :

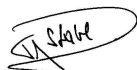
Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2012/605 - Administration générale - 5
Avis du Conseil Général sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de WASSELONNE

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de WASSELONNE, dont les orientations s'inscrivent en cohérence avec les enjeux du Département et qui pourront s'alimenter des réflexions et études menées dans le cadre de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat sur le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Région de Saverne, ainsi que de celles issues de la démarche prospective d'aménagement et de développement autour du Transport en site propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO)
- approuve l'inscription au PLU des dispositions nécessaires à la réalisation du projet de TSPO, notamment les emplacements réservés n° ER 1 - 2 - 3 - 4 - 5.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-71046-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12